

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Assemblée Générale (13 avril 2018) Château de Saint-Martin, Taradeau

Agenda

- 9h00 : Allocutions d'accueil
- 9h15 : AG Ordinaire statutaire (exercice 2017)
- 10h15 : *Forêt et urbanisme* (Sophie Pesenti, CD Var)
- 11h00 : Pause
- 11h15 : *Prendre en compte le risque incendie de forêts dans les documents d'urbanisme* (Frédéric-Georges Roux)
- 12h30 : Conclusion et clôture de l'Assemblée Générale
- 12h45 : Déjeuner dans la salle Calade
- 15h00 : Visites guidées et dégustation

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Assemblée Générale Statutaire Exercice 2017

AG Ordinaire Statutaire (exercice 2017)

- Approbation du PV de l'AG de l'exercice 2016 (Mazaugues)
 - Vote de la résolution n°1
- Rapport moral et rapport d'activité : Frédéric-Georges Roux
 - Vote de la résolution n°2
- Rapport financier : Christian Mercier
 - Vote de la résolution n° 3
- Composition du Conseil d'Administration :
 - Modifications intervenues depuis la dernière Assemblée Générale
 - Renouvellement des mandats arrivés à échéance
 - Nomination de nouveaux administrateurs
 - Vote des résolutions n°4, 5 et 6
- Évolution des cotisations pour 2019
 - Vote de la résolution n°7

Vote de la résolution n°1

- Résolution n°1 :
Approbation du PV de l' AG de l'exercice 2016

« L'Assemblée Générale approuve le procès verbal de l'AG ordinaire de l'année 2016 »



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Rapport moral et rapport d'activité Frédéric-Georges Roux - Président

« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

Fransylva : la fédération à notre service et à notre écoute

- Quatre axes d'actions :
 1. Promouvoir le patrimoine des propriétaires privés
 2. Augmenter le nombre d'adhérents
 3. Faire évoluer l'image du sylviculteur
 4. Assurer le rayonnement de la forêt française en Europe et dans le Monde
- Une revue mensuelle :



Nos principaux thèmes de l'année 2017

- Élections des conseillers du CRPF
- Nouveaux critères PEFC
- Projet « *stratégie du syndicat* », référents de territoires
- Formation : le « *Manuel de survie du propriétaire forestier varois* »
- Centrale Uniper (Gardanne) : décision du Tribunal Administratif
- Commission Régionale Forêt-Bois, lancement du PRFB, Groupes de travail, Comité paritaire sylvo-cynégétique
- Disponibilité en bois des forêts de PACA (IGN)
- Qualification du pin d'Alep
- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
- Évolutions de l'interprofession régionale filière Forêt-Bois
- Les incendies de l'été, DFCI, OLD... « *La guerre du feu* »

Élections des conseillers au CRPF

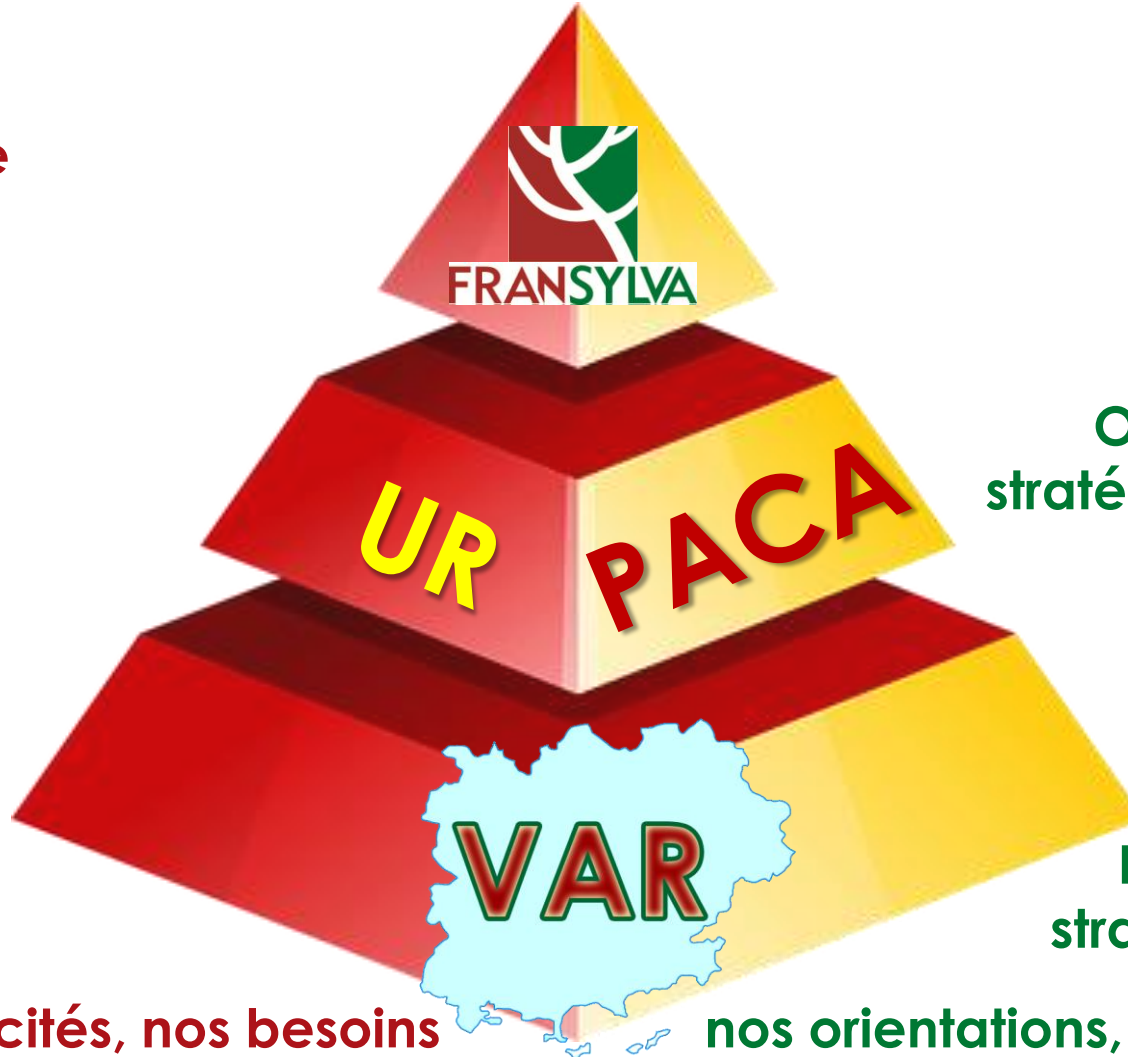
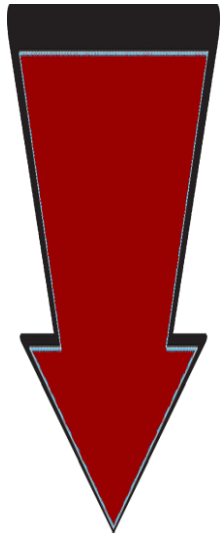
- **Conseillers** (siégeant à la chambre d'agriculture du Var):
 - Frédéric-Georges Roux (titulaire), Françoise Binet (suppléante)
 - Katia Lagarde (titulaire), Christian Mercier (suppléant)
- **Président** : Bruno Giaminardi (siège à la chambre régionale d'agriculture)
- **Vice-présidents** :
 - Daniel Quilici (Bouches-du-Rhône)
 - Frédéric-Georges Roux (Var)
 - René Reynard (Vaucluse)



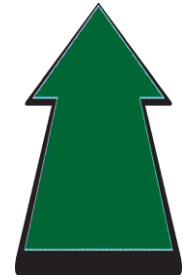
« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

Stratégie Fransylva 83 : concilier de manière cohérente « top-down » et « bottom-up »

Décliner
la stratégie
nationale



Orienter la
stratégie régionale



Décider la
stratégie locale

Nos spécificités, nos besoins

nos orientations, nos souhaits

« Les forêts privées sont gérées durablement »

- Conception et mise au point de 5 modules (pour l'instant)
 1. La forêt varoise
 2. Le risque incendie de forêt
 3. Rôles, droits et devoirs du propriétaire forestier
 4. Vendre une coupe de bois
 5. Le contrat standard Fransylva de vente de bois sur pied
- Quelques séances de mise au point ont déjà eu lieu
- Supports de présentation en ligne sur le site fransylva-paca.fr/wp
- Organisation de prochaines séances de formation à organiser et planifier
- Possibilité de faire des sessions sur mesure



Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)

- Premier objectif : **mobiliser plus de bois**
 - Besoins des industries, des collectivités et des particuliers de la région en volumes par usage, actuels et tendanciels
 - Objectifs de mobilisation par bassin d'approvisionnement et pour chaque usage (BO/BI/BE)
 - Localisation des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires
 - Capacités des matériels, conditions d'exploitation et de transport
 - Schéma d'itinéraires de desserte
- Autres enjeux (multifonctionnalité de la forêt) :
 - Enjeux écologiques et sociaux des différents massifs
 - Équilibre sylvo-cynégétique
- Plan d'actions pour atteindre les objectifs nationaux et les objectifs régionaux (y compris emploi, formation, crédits publics/privés disponibles et modalités de mise en œuvre)

Qualification du pin d'Alep

- L'Arlésienne d'une essence méditerranéenne emblématique
- Condamné à être trituré ou déchiqueté et brûlé
- Et pourtant... sans remonter à nos ancêtres les Gaulois
- Depuis 5 ans : France Forêt PACA a pris le pin d'Alep par les cornes avec les euros de la CVO et du Conseil départemental
- 90 m³ de beaux pins ont été prélevés, sciés et ont subi des tests intensifs normés en laboratoire (Céribois)
- Divine surprise (pour qui ?) : nos pins d'Alep ont fait preuve de meilleures qualités mécaniques que leurs cousins !
 - ➔ Conflit de famille, le vilain petit canard
- 2017 : une année de luttes intestines ➔ compromis (acceptable)
- Attente de la publication par l'AFNOR : incessamment sous peu
- Mais quid DEMAIN ?

Ce n'est qu'un début, continuons le combat !!!

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Il nous faut retrouver le chemin de la sylviculture

- Pour produire en 80 ans des arbres de diamètre de 35 à 45 cm.
 - **Dépressage** : intervenir quand le peuplement a entre 2,5 m et 3 m de hauteur pour le ramener à 1 500 tiges par hectare, ce qui fait une distance moyenne entre les tiges de 2,5 m.
 - **Élagage** : élagage artificiel conseillé dès que le diamètre à 1,30 m du sol dépasse 10 à 12 cm. Seuls les 200 arbres objectifs sont à élaguer jusqu'à 3 m de hauteur pour la 1^{ère} intervention.
 - **Éclaircies fortes** conseillées et rotations de 10 à 15 ans, avec un prélèvement de l'ordre de 30 à 40 m³ par hectare.

Âge	Hauteur dominante	nombre de tiges/ha
10	3	15 000
40	10	1 500
55	13	700
70	15	350
90	17	200

Il faudra surtout « dérouiller » l'aval de la filière

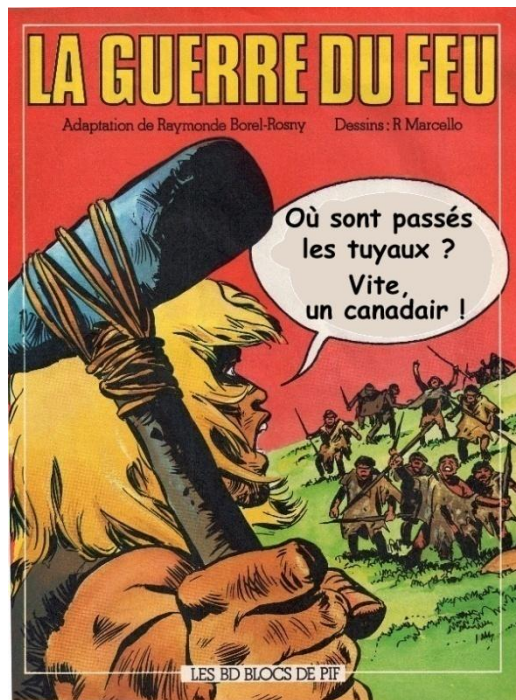
- Il ne suffit pas que les **propriétaires forestiers**, devenus **sylviculteurs**, produisent des beaux pins dignes du bois d'œuvre
- Il faut que les **exploitants** (acheteurs négociants):
 - Fassent le tri pour préserver les arbres d'avenir
 - Payent les arbres aux justes prix (*notez le pluriel*)
 - Trouvent des débouchés → scieurs
- Il faut que les **scieurs** (première transformation) :
 - Décident (acceptent) d'en scier
 - Soient rassurés sur la disponibilité d'une ressource de qualité
 - Trouvent des débouchés (en volume et en prix)
→ il faudra susciter la demande du marché
 - Et investissent pour être présents et compétitifs
- Il faut que le **marché** (deuxième transformation) en demande
 - Menuisiers, charpentiers, prescripteurs, architectes...

Il faut donc que ça se sache → COMMUNICATION

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Les incendies de l'été

- 2016-2017 : retour des années noires après 13 ans de calme relatif
- Pour le Var : Artigues, Bormes, Ramatuelle, Fréjus, La Londe...
- « Plus jamais ça » : la Région déclare « **la guerre du feu** »



- Mais ne pas se tromper d'ennemi : ce n'est pas le feu, ce sont les pyromanes et les incendiaires inconscients
- **Sans oublier les victimes « civiles » collatérales : les forêts et leurs propriétaires**
- Ce sera le sujet de mon intervention en fin de matinée



« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

Et tant d'autres choses encore...



Merci de votre attention

Vote de la résolution n°2

- Résolution n°2 : Approbation du rapport moral
« L'Assemblée Générale donne quitus au Président
et au Conseil d'Administration
de leur gestion pour l'exercice 2017 »



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Rapport financier Christian Mercier, Trésorier

« *Les forêts privées sont gérées durablement* »

Compte d'exploitation année 2017

	2017	2016
Recettes	55.472 €	54.107 €
dont		
cotisations fixes adhérents	30.444 €	29.822 €
contribution services	22.045 €	21.079 €
intérêts placements	1.908 €	1.566 €
divers (repas AG)	1.075 €	1.640 €
Dépenses	51.150 €	50.460 €
Excédent	4.322 €	3.647 €

Détail des dépenses

• Services aux adhérents	31.571 €	(62%)
– Assurances	8.036 €	
– Lettre d'Information, circulaires... dont affranchissements (5.816 €)	10.552 €	
– Évènementiels (AG), Réunions...	7.155 €	
– Documentation...	418 €	
– Adhésions/Cotisations (Fédération)	5.440 €	
• Frais de personnel	15.358 €	(30 %)
– Secrétariat (salaire +charges)	22.058 €	
– Rétrocessions (CRPF)	- 6.700 €	
• Frais Généraux	4.221 €	(8 %)
– Informatique, Télécoms, Fournitures, Divers	1.276 €	
– Loyers (Maison de la Forêt)	2.945 €	
Total dépenses	51.150 €	

Situation de Trésorerie

• Solde au 01/01/2017	17.217 €
• Excédent de l'exercice 2017	4.322 €
• Solde au 31/12/2017	21.539 €

• Fonds de roulement (placés)	50.606 €
-------------------------------	----------

Trésorerie totale au 31/12/2016	72.145 €
--	-----------------

Faits marquants en 2017

- Le nombre d'adhérents a légèrement augmenté :
→ 970 pour 962 en 2016.
- Nous avons décidé de radier au 1^{er} janvier 2018 un certain nombre d'adhérents qui, en dépit de nos nombreuses relances, n'ont pas réglé leurs cotisation depuis au moins deux ans
- Le montant des charges de fonctionnement a augmenté de 12 % (3.386 €) suite et fin de la campagne d'adhésion 2016
- Son ratio par rapport aux charges totales reste inférieur à 50 %, norme de gestion raisonnable d'une telle structure associative
- Le montant des frais de personnel est resté stable
- Mais ce poste va sensiblement augmenter en 2018 car l'horaire de travail de notre secrétaire, Sandra Arnaud, est passé de 24 à 30 heures pour lui permettre de siéger au Conseil des Prud'hommes où elle a été nommée « magistrate » (nous serons remboursés)

Vote de la résolution n°3

- Résolution n°3 : Approbation du rapport financier
« L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'année 2017 et en donne quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration »



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Renouvellement du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 19 mai 2017

- Bureau :
 - Frédéric-Georges Roux, Président
 - Christian Mercier, Vice-président-Trésorier
 - Françoise Binet, Vice-présidente
 - Catherine Fournil, Vice-présidente
 - Katia Lagarde, Secrétaire Générale
- Administrateurs :

– Jean d'Agay	Yves Aquadro
– Philippe Brégliono	Pierre Burel
– Catherine Deletraz	Bruno Giaminardi
– Élisabeth Guyonnet	Pierre de Pissy
– Hervé Racine	Vincent Roubaud
– Gérard Vuylsteek	Christian Weibel

Évolution du Conseil d'Administration

- Modifications intervenues depuis la dernière AG
 - Aucune
- Démissions
 - Pierre Burel, Vincent Roubaud
- Renouvellement des mandats arrivés à échéance :
 - Élisabeth Guyonnet (ne se représente pas)
 - Philippe Brégliano (se représente)
 - Christian Weibel (se représente)
- Élection des administrateurs postulants proposés en 2016 :
 - Aucun
- Candidatures nouvelles :
 - Y-a-t'il d'autres candidats postulants ?

Vote de la résolution n°4

- Résolution n°4 : Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance :

« L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 années les mandats d'administrateur de :

Philippe Brégliano

Christian Weibel



Vote de la résolution n°5

- Résolution n°5 : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale approuve la nomination pour un mandat de 6 années des nouveaux administrateurs présentés par le Conseil d'Administration au terme de la période d'observation statutaire d'un an (2017-2018) :

Sans objet

Vote de la résolution n°6



- Résolution n°6 : Administrateurs postulants

L'Assemblée Générale prend acte des candidatures de nouveaux administrateurs postulants au Conseil d'Administration dont l'élection définitive pour un mandat de 6 années lui sera proposée en 2019 lors de l'AG de l'exercice 2018, au terme de la période d'observation statutaire d'un an

Candidature spontanée : David Gatin



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Évolution des cotisations pour 2019

Notre Budget 2018 est équilibré

Recettes

Adhérents :	45.000 €
Rétrocession secrétariat :	7.000 €
Divers (repas, intérêts...) :	2.000 €
Total recettes	54.000 €

Dépenses

Frais de personnel (secrétariat) :	19.000 €
Frais généraux (loyers, informatique...) :	5.000 €
Circulaires, communication :	9.000 €
Événementiel, AG, déplacements...) :	7.000 €
Assurances :	8.500 €
Cotisations (dont Fransylva, UR...) :	5.500 €
Total dépenses	54.000 €

Contexte

- Notre gestion respecte l'équilibre recettes/dépenses
- Nous disposons d'une réserve raisonnable (placée)
- Bonne maîtrise de nos dépenses pour les services aux adhérents (circulaire, réunions, conseil et assistance, formation...)
- Néanmoins :
 - Le nombre d'adhérents ayant payé leur cotisation a diminué du fait des radiations
 - Nous avons décidé de passer le contrat de Sandra de 24 à 30 heures, compte tenu de sa charge de travail
 - Cette augmentation sera compensée en assez grande partie par :
 - Une contribution de l'Union Régionale à hauteur de 2 heures/semaine
 - Une rétrocession du Conseil des Prud'hommes correspondant au temps pris sur ses horaires de travail
 - Légère augmentation « naturelle » du Contrat d'assurance RC
- Dans ces conditions nous avons décidé de proposer **une légère augmentation** des cotisations pour 2019

Deux options

- Propositions pour 2019 :
 - Option 1 : **+ 2 € sur la cotisation forfaitaire unique**, le reste inchangé
 - Option 2 : **+ 0,05 € par hectare**, parties fixes inchangées
- Rappel : cotisation actuelle (2018) :
 - Cotisation forfaitaire unique : 16 €
 - Contribution aux services syndicaux départementaux :
 - Partie fixe : 18 €
 - Partie liée à la surface de la forêt assurée :
 - 0,70 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,50 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,40 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,135 € / ha au-dessus de 400 ha
- Pour information : le conseil d'administration préfère l'option 2

Vote de la résolution n°7 (version 2)



- Résolution n°7 : Cotisations

L'Assemblée Générale approuve
l'augmentation légère de la partie variable de la cotisation liée aux surfaces assurées proposée par le Conseil d'Administration pour l'année 2019



Cotisation forfaitaire unique : 16 € (inchangé)

Contribution aux services syndicaux départementaux :

- Partie fixe : 18 € (inchangé)
- Partie liée à la surface de la forêt assurée :
 - 0,75 € / ha pour les 25 premiers hectares (au lieu de 0,70 €)
 - 0,55 € / ha pour les 75 suivants (au lieu de 0,50 €)
 - 0,45 € / ha entre 100 et 400 ha (au lieu de 0,40 €)
 - 0,14 € / ha au-dessus de 400 ha (au lieu de 0,135 €)



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var



Fin de l'Assemblée Générale statutaire

« *Les forêts privées sont gérées durablement* »